

DECHARGE DE RESPONSABILITE 2013

Le soussigné

Né à **le**

Et résidant à

Déclare et reconnaît, pour lui et pour ses éventuels ayants cause ou ayants droit, ce qui suit en ce qui concerne Box23, la société propriétaire du circuit (le "Propriétaire") ainsi que la société qui le gère (le "Gérant") :

- a) reconnaît avoir été informé de l'intérêt de souscrire une licence FFM afin de garantir les dommages corporels qu'il pourrait subir dans le cadre de la pratique du sport Motocycliste. Le pilote déclare également avoir pris connaissance du fait que Box23 Organisation souscrit automatiquement pour son compte, une assurance en responsabilité civile auprès de l'assureur Gras Savoye. Enfin le pilote déclare que les contrats individuel accident de personne couvrant les dommages corporels, conformément à l'article L321-4 du code du sport lui ont été proposé: - Un pass circuit FFM au prix de 30€ (Inscription depuis www.passcircuit.fr), qui offre une garantie en responsabilité civile, une assurance individuelle accident, une assistance rapatriement et des garanties supplémentaires en option. - Un contrat d'assurance individuelle accident auprès de Gras Savoye, moyennant la somme de 10€ par formulaire le matin des inscriptions administratives.

En cas de refus de souscrire à l'une des options proposées ci dessus le pilote déclare être suffisamment couvert par une assurance personnelle individuelle et renonce à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de Box23 organisation en cas de dommages corporels survenant lors d'un accident sur piste ou dans l'enceinte du circuit.

- b) *s'engage à respecter les dispositions prévues par le règlement du circuit, ainsi que les instructions qui seraient données par le personnel de Box23, par le Propriétaire ou par le Gérant dans la mesure de ce qui lui est permis, en prenant à sa charge toute responsabilité résultant de leur non-respect ;*
- c) *reconnaît que l'entrée et le séjour sur le circuit ainsi que l'utilisation des pistes, en qualité de conducteur de véhicules ou de passager, quel qu'en soit le but, sont sous l'entière responsabilité du soussigné, Box23, le Propriétaire et/ou le Gérant étant déchargés de toute responsabilité ;*
- d) *reconnaît que Box23, le Propriétaire et le Gérant ne seront en aucun cas responsables des dommages de quelque nature que ce soit, pouvant résulter de l'entrée et du séjour sur le circuit, ni de l'utilisation du circuit et/ou de ses structures annexes, en qualité de conducteur de véhicules, sur la personne du soussigné ou sur des objets appartenant à ce dernier ou sous sa responsabilité ;*
- e) *s'engage à délier Box23, le Propriétaire et le Gérant ainsi que leurs représentants, employés, agents, ou collaborateurs, et à les tenir à couvert de toute responsabilité relative à l'entrée, au séjour et à l'utilisation du circuit par le soussigné, y compris à l'égard de tiers ;*
- f) *renonce, le cas échéant, à toute réclamation ou action à l'égard de Box23 du Propriétaire et/ou du Gérant et des autres agents indiqués au paragraphe (e), en réparation de préjudices relatifs à l'entrée, au séjour ou à l'utilisation du circuit par le soussigné ;*
- g) *reconnaît sa responsabilité entière et exclusive relative à la garde ainsi qu'à la surveillance des objets qu'il aura éventuellement introduits sur le circuit (y compris les véhicules) et d'assumer en conséquence toute responsabilité consécutive à leur utilisation sur le circuit et sur les autres zones y afférent par des tiers ;*
- h) *être en possession de licence et/ou CASM et/ou permis de conduire en cours de validité ;*
- i) *de disposer d'un véhicule parfaitement adapté à l'activité qu'il entend développer et s'engage à porter des vêtements et protections adaptés durant le séjour sur le circuit ;*
- j) *de s'engager formellement à ne pas céder son véhicule et son code personnel, pour utilisation sur la piste, à des personnes non autorisées par Box23, le Propriétaire ou le Gérant ou n'ayant pas signé la présente déclaration, assumant toutes les responsabilités consécutives au non respect de ce qui précède ;*
- k) *Le pilote autorise Box23 Organisation à utiliser à titre gratuit et non exclusif son image et sa prestation réalisé lors des roulages sur circuit organisés par Box23 organisation dans le cadre de la réalisation de photographies et/ou de vidéos destinées à être diffusés sur internet. Le pilote autorise et accepte sans contrepartie financière le stockage, la reproduction et la diffusion de ces photographies/vidéos pour une communication public notamment sur le site web box23.fr ou sur tous supports, y compris par voies d'édition de produits multimédias, soit directement, soit par l'intermédiaire de tous tiers ou organismes autorisés.*

Signature:



PIRELLI DAY 2013

REGLEMENT PARTICIPANTS

Cher Client,

Nous vous prions de prendre connaissance de ce qui suit.

QUI PEUT PARTICIPER

- Tout possesseur de moto équipée de pneumatiques "PIRELLI" aux dimensions homologuées pour cette moto et en condition d'être utilisée sur circuit (respect de son devoir de diligence par chaque Pilote)
- L'entrée en piste sera exclusivement offerte aux motos équipées de Pneumatiques de marque PIRELLI, Les pilotes titulaires de licence délivrée par la Fédération Française de Motocyclisme (les "Pilotes") et/ou détenteur d'un permis de conduire en cours de validité.

ATTENTION : Il est indispensable, dans tous les cas, que vous vous assuriez de répondre aux conditions requises (âge, permis, capacité technique, habillement, etc..) pour conduire la moto avec laquelle vous vous présentez.

Il est également indispensable que le numéro de la licence délivrée aux Pilotes par la Fédération Française de Motocyclisme soit reporté sur le formulaire d'inscription

HABILLEMENT

Il est obligatoire de porter une tenue adaptée au pilotage sur circuit, à savoir : casque intégral, gants et combinaison de cuir, protection dorsale et bottes.

PROGRAMME

Il est prévu environ 150 motos par jour ; à chaque séance, ne pourront y prendre part qu'un maximum de 45 personnes.

La durée d'une séance en piste est d'environ 20 à 25 minutes et il sera possible de prendre part à un minimum de 4 séances par personne selon le nombre total de personnes inscrites.

ANNULATION DE LA MANIFESTATION

Les organisateurs et/ou les responsables du circuit se réservent la possibilité d'annuler la manifestation en cas de mauvais temps ou pour toute autre raison qu'ils jugeront pertinente.

EXCLUSION DES PARTICIPANTS

Au cas où un participant ne réunit pas tous les éléments nécessaires pour sa participation à la manifestation (administratifs ou techniques), ou s'il se comporte d'une manière dangereuse en ne respectant pas les règles et/ou les dispositions relatives à son accès en piste, il pourra être exclu par les organisateurs.

EXONERATION DE RESPONSABILITE

En acceptant les termes de la présente, vous donnez acte qu'en aucun cas et pour aucun motif que ce soit, les sociétés Pirelli et Box23 ne sauraient être tenue pour responsable des dommages matériels ou corporels que vous pourriez subir en participant à cette manifestation.

En conséquence, vous déclarez les sociétés Pirelli et box23 exempts de toutes responsabilités et de quelques prétentions que ce soit.

Vous vous engagez à ne porter aucun recours envers Pirelli et Box23, même par des tiers, y compris par les participants que vous auriez inscrits et de ne pouvoir exiger aucun dédommagement, remboursement ou indemnisation en rapport avec la participation à la manifestation ci-dessus désignée.

Je déclare également avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire à une assurance corporelle à la journée.

MODALITES D'INSCRIPTION

Avant de procéder à votre inscription, nous vous prions de vérifier que vous réunissez bien tous les éléments requis.

Pour gérer au mieux ces journées nous vous prions de recueillir rapidement vos données et de les envoyer (à partir de la date de début des inscriptions) en utilisant le site internet <http://www.box23.fr>

Les éventuelles défections devront être signalées à BOX23 ORGANISATION par fax au N° 01 48 25 97 70 ou par email à info@box23.fr

INFORMATIONS

Pour tout problème relatif à l'inscription, veuillez contacter : BOX 23 ORGANISATION par fax au 01 48 25 97 70 ou par email à info@box23.fr

Je soussigné.....déclare avoir lu et accepté les termes de la présente et en particulier ce que prévoit le paragraphe "exonération de responsabilité".

SIGNATURE :



GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT MOTOS

Contrat souscrit auprès de : GRAS SAVOYE – Pôle Sports Mécaniques

-19, avenue Georges POMPIDOU – 69486 LYON Cedex 03 - Tél : 04 72 12 49 10 – Fax : 04 72 12 49 19

Ce contrat garantit le versement d'une indemnité en cas de :

*** DECES :** décès de l'assuré des suites d'un accident dans les 12 mois qui suivent sa survenance.

L'indemnité est versée aux ayants droits de l'assuré.

*** INFIRMITE PERMANENTE :** Invalidité permanente totale ou partielle dont le degré est supérieur à 15%.

<u>GARANTIE</u>	<u>CAPITAUX</u>	<u>PRIMES / PERSONNE</u>
<p>* OPTION I :</p> <p style="text-align: center;">Décès</p> <p style="text-align: center;">Infirmité Permanente (avec franchise relative de 15%)</p>	<p>20 000 €</p> <p>20 000 €</p>	<p><u>10 € TTC par personne</u></p>

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A LA GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT MOTOS
entourer votre choix

OUI

NON

Nom / Prénom du souscripteur :

Signature

Lieu (circuit) :

Date :

